



Montréal, le 20 septembre 2017

Par courrier électronique

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2016 du Distributeur en vertu de l'article 75
de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Votre dossier : R044171**

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 19 septembre 2017 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 1 de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai supplémentaire pour le dépôt de ses réponses, soit jusqu'au **29 septembre 2017 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml